

S.I.G.F. du Massacre

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SYNDICALE

**Réunie en séance publique le 17 juin 2008 à 20 heures
En salle du conseil municipal en mairie de LAMOURA**

Date de convocation : 2 juin 2008

Secrétaire : Dominique DELACROIX

Etaient présents :

MASSON Michel, commune de Prémanon,
MOYAT Alain et REGAD Bernard, commune de Septmoncel,
BENOIT-JANIN Nelly et MORLEY Didier, commune de Lajoux,
GROSSIORD Daniel, commune Des Molunes,
PERRIN Albert et SAMARDIA Roland, commune de Longchaumois,
HUGON Xavier et DELACROIX Dominique, commune de Lamoura.

MM LAHAYE et DEVILLERS : O.N.F.

1) Convention de mise à disposition de Mme Valérie BERRIOT :

La délibération a déjà été prise et la convention signée. Il s'agit d'une simple information des membres de la commission.

2) Cotisation à l'association des communes forestières :

Le président s'étonne que le syndicat cotise et que les communes adhèrent individuellement à cette association. Il se renseignera pour éclaircir cette double adhésion pour la prochaine réunion.

3) Schéma directeur de la Combe de Mijoux :

Ce schéma définit des propositions d'aménagement en vue de la réalisation de voies de desserte des propriétés privées. Les propriétaires intéressés doivent se regrouper dans le cadre d'une A.S.A. (association syndicale autorisée), pour l'exécution des travaux et bénéficieront de subventions. Le S.I.G.F. est concerné pour une faible surface au niveau des Tuffes pour le débouché du chemin projeté à la route forestière. Cette question sera revue en temps utile pour une éventuelle adhésion si une A.S.A se constituait.

Une discussion s'instaure sur la mise en place d'une éventuelle redevance à imposer aux propriétaires privés qui utilisent les routes forestières pour l'exploitation de leurs bois. Cette pratique existe déjà dans certains secteurs. Les grumiers et autres engins provoquent des dégradations des routes que le syndicat doit remettre en état.

L'O.N.F. fera des propositions sur cette démarche et sur le mode de calcul de cette redevance.

4) Numérisation du plan d'aménagement :

Le plan d'aménagement de la forêt du massacre a été numérisé par l'O.N.F. Il serait bon de pouvoir intégrer ce document dans le cadre du S.I.G. qui est en cours de réflexion à la commune de Lamoura afin que toutes les communes puissent le lire sur l'ordinateur. Le format informatique doit être compatible. M. LAHAYE nous communiquera ce format.

5) Convention syndicat mixte/ONF pour le Balancier et le télésiège de la Serra :

Ces aménagements ont entraîné des coupes de bois donc une perte d'exploitation pour le S.I.G.F. Pour le calcul de ce préjudice il est nécessaire de connaître avec exactitude les surfaces concernées. La commune de Lamoura doit à partir du dossier U.T.N. donner la superficie concernée par la construction du télésiège de la Serra et l'aménagement des pistes.

6) Synthèse des coupes 2008 :

Le martelage des bois devant être vendus en 2008 est terminé pour 1556 M3 de feuillus et 5338 M3 de résineux. Ces volumes correspondent à ce qui avait été prévu dans le cadre du budget 2008.

Les lots sont proposés aux différentes adjudications qui auront lieux en juin et septembre.

M. LAHAYE apporte quelques explications sur :

- la nécessité d'échelonner les ventes dans l'année et que tout proposer en mai et juin n'est peut-être pas la meilleure solution économique pour les communes ;
- le délai de coupe pour les ventes sur pieds est réduit à un an au lieu de 2, mais dans notre cas il sera de 18 mois afin de laisser aux acheteurs deux saisons. Cette règle n'est pas toujours respectée mais les pénalités prévues sont rarement appliquées car les exploitants ont toujours de bonnes raisons pour justifier un retard. Ce type de vente leur permet de lisser leur stock.
- Il explique pour les nouveaux venus au syndicat les différents types de vente : vente sur pied, unité de produit et pré-vente.
- Les chablis sont mis à prix à 25 €/M3 pour les bois de plus de 1.5 M3 et 20€ pour les autres.

7) Code forestier :

Les travaux à réaliser pour l'entretien et la mise en valeur de l'ensemble de la forêt sont définis par le syndicat en liaison avec l'O.N.F qui propose des devis d'interventions délibérés en commission syndicale. Le SIGF a la possibilité de choisir un autre intervenant. Les travaux réalisés par l'O.N.F. font l'objet de factures selon le temps réellement passé.

8) Aménagement forestier :

Le plan d'aménagement forestier pour la période 2007-2030 a été remis à chaque commune par l'ONF Le Président invite tous les membres de la commission à étudier ce document qui fera l'objet d'une explication détaillée lors de la prochaine réunion en septembre avec Franck VAUFFREY de l'ONF. Une visite sur place sera également organisée à l'automne afin de mieux sensibiliser la commission à ce qui se fait sur le terrain et mieux connaître également notre forêt.

9) Indemnité du payeur :

M. DEAS, trésorier à St Claude, quitte son poste le 9 juillet 2008. Au titre de la période 01/01/2008 au 09/07/2008 il demande une indemnité de 148€ pour les prestations faites pour le compte du S.I.G.F. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DELIBERATION VOTEE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES ROUSSES ET LE SYNDICAT DU MASSACRE
LE 29/10/2008**

**Présents : Syndicat Mixte : M Christian DAVID, président
M John Huet, directeur des services**

**SIGF du Massacre : M Michel Masson, président
Mme Nelly Benoit Gonin, vice présidente**

**Objet : - Documents nécessaires pour l'établissement d'une convention entre le
syndicat mixte de la station des Rousses et le SIGF du Massacre.
- Entretien des routes forestières.**

- 1- Suite aux réalisations des télésièges du Balancier et de la Serra, des pistes nouvelles pour la descente sur la Dole et sur la Serra et la modification d'autres secteurs, une convention doit être établie entre les deux parties afin d'officialiser les changements effectués, d'établir des relevés cadastraux justes et de prévoir la perte d'exploitation correspondante.
Pour établir cette convention, les documents relatifs au dossier UTN créé avant les constructions sont nécessaires et doivent être fournis par le maître d'ouvrage.
Celui-ci fera une demande auprès des archives départementales pour obtenir un exemplaire de ce document.**
- 2- Le SIGF gère seul jusqu'à ce jour l'entretien des routes forestières du Massacre et du Bois de Ban/Arobiers.
Or, il est constaté depuis de nombreuses années des dégradations effectuées par des utilisateurs autres que les camions de transport de bois.(ex : cars de transport de skieurs, engins de damage de pistes de ski de fond, récupération de la neige sur la route pour alimenter les pistes).
Afin de rétablir une gestion équitable du coût de la remise en état des voies de circulation, le SIGF souhaite une visite et un recensement de ces voies avec, finalement, une participation financières des utilisateurs.
Rendez-vous est donc pris au mois de Juin 2009 pour l'organisation de cette visite avec la participation de la Sogestar, du Syndicat mixte de la station des Rousses, et du SIGF du Massacre.**

Le président du SIGF du Massacre, M Masson

S.I.G.F. Du Massacre

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SYNDICALE

Réunie en séance publique le 27 septembre 2008 à 9 heure 30

En salle du conseil municipal en mairie de LAMOURA

Date de la convocation: 8 septembre 2008

Secrétaire: Dominique DELACROIX

Etaient présents:

MASSON Michel et MARCHAND Nolwenn, commune de Prémanon;

MOYAT Alain et REGAD Bernard, commune de Septmoncel;

BENOIT-JANIN Nelly, commune de Lajoux;

GROSSIORD Daniel, commune des Molunes;

SAMARDIA Roland, commune de Longchaumois;

HUGON Xavier et DELACROIX Dominique, commune de Lamoura;

MM LAHAYE, DEVILLERS et VAUFREY : O.N.F.

- 1) M. DEVILLERS apporte quelques corrections mineures au tableau récapitulatif des ventes de 2008 établi en tenant compte des parcelles et des bois par nature vendus. (document remis à tous les délégués présents) Le lot relatif aux parcelles 25 et 26 est invendu. Il sera représenté à la vente du 13/11/2008 à Levier. Le total des ventes s'élève à 281 000 € à comparer aux 300 000€ prévus au budget.

3,5% de frais

- 2) **Compte rendu de la vente du 25 septembre à Champagnole (M. Lahaye de l'ONF fait distribué une documentation qu'il commente)**

- pas de grosses différences par rapport à 2007;
- La Sté CHAUVIN implante une scierie très importante à MIGNOVILLARD avec un volume traité d'environ 250 000 M3 par an. Il est préférable d'implanter une telle scierie à proximité de la source forestière car il est plus rentable de transporter des produits de sciage que des billes de bois. L'approvisionnement de cette industrie ne sera pas sans incidence sur les ventes futures et sur le maintien des usines moyennes. On risque de voir se développer les contrats d'achat sur 3 ans qui peuvent apporter une stabilité des prix et un lissage des fluctuations actuelles. L'association des Communes forestières de Franche-Comté organise des réunions d'information sur ces contrats.

3) Présence du cerf:

Le développement des cerfs dans nos forêts entraine de grosses dégradations des arbres. Il serait bon de réduire cette population mais les chasseurs ne sont pas intéressés par ce type de chasse. Si le lynx est prédateur du chevreuil, seul le loup est prédateur du cerf!!!!

4) Informatique:

Le S.I.G.F. Utilise pour 15% le matériel informatique de la commune de Lamoura et participe de ce fait pour 15% du coût du matériel acquis en 2008. **DELIBERATION Acceptée à l'unanimité.**

- créer des trouées pour la pénétration de la lumière (coupe blanche sur une superficie de 0,25 ha, orientation sud/ouest, longueur 1 à 2 hauteur d'arbre et largeur 0,5);
- mieux répartir la présence du hêtre, notamment dans les secteurs où il dépasse 20% du peuplement.

C) Programme:

- production prévisionnelle: 5400 M3 de résineux par an soit 18% de plus que dans l'ancien plan correspondant notamment à la création de trouées, et 1190 M3 de feuillus;
- continuer l'aménagement de zones de stockage avec des espaces suffisants pour le stationnement et les manœuvres des camions;
- une discussion s'engage sur d'éventuels investissements visant à acquérir des parcelles voisines pour augmenter la réserve forestière et garantir la pérennité de la ressource dans le temps. Cette démarche entraînerait une capitalisation du produit des ventes et une réduction des versements aux communes du syndicat. Cette stratégie devra recevoir leur accord.

La séance est levée à 13h30 suivie d'un repas convivial au « CHARIOT » à Lajoux et l'après midi est consacrée à une visite en forêt « au bois de Ban » pour constater les travaux exécutés par O.N.F de nettoyage, de martelage de certaines parcelles. Ces interventions dégagent les jeunes pousses de résineux tout en conservant les feuillus intéressants, érables, sorbiers, et hêtres.

La réunion se termine à 17 heures

Le secrétaire

Le président

D. DELACROIX

M. MASSON

Au registre sont les signatures